

Commune d'ACHERES LA FORET

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2010

L'an deux mil dix et le 22 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

Membres présents :

Monsieur Patrice MALCHERE, Maire,
Mesdames Danièle LEDY, Nathalie LOISEAU-BEUZEVILLE, Chrystelle KERSCAVEN,
Elyanne MASSON, Vanessa PIEL, Françoise LE MER
Messieurs Roger FAYOLLE, Laurent BONNION, Julien CHANTEMARGUE, Philippe GUILLEMET, Gilbert HOURMANT, Nicolas LE CORRE, Sylvain MARTIN.

Secrétaire de séance :

<i>Nb de Mb afférent au C.MI</i>	<i>15</i>	<i>Convocation: 15/01/2010</i>
<i>Nb de Mb en exercice</i>	<i>14</i>	<i>Publication: 30/01/2010</i>
<i>Qui ont pris part à la délibération</i>	<i>14</i>	

REDEVANCES MUNICIPALES 2010

CONCESSION SALLE "LA RUCHE DE CANDY"

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de concession de la salle « La Ruche de Candy » fixés le 23/01/2009 pour l'année 2009

	Achérois	Extérieurs	Ass. Cantonales	Réunions privées
24 heures	200	400	240	150
32 heures	260	510	290	
48 heures	320	570	320	

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs suivants pour l'année 2010 :

	Achérois	Extérieurs	Ass. Cantonales	Réunions privées
24 heures	205	410	245	155
32 heures	265	520	295	
48 heures	325	580	325	

Pour les associations achéroises :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tarif (inchangé depuis 2004) comme suit pour l'année 2010 :

- manifestation avec recettes 90 €
- manifestation sans recettes concession gratuite limitée à 2 par an et par association

Il est précisé que :

- le taux d'occupation « week-end » de cette salle a été de 70 % en 2009 (même occupation qu'en 2007 et en 2008) dont 50 % pour des particuliers
- les recettes de fonctionnement en 2009 (5 374 €) ne couvrent pas totalement les frais de fonctionnement (entretien – électricité – chauffage ...)

Concession de la petite salle de réunion

Le tarif 2009 est maintenu en 2010 : 30 €

CONCESSION SALLE "LES TOURNESOLS"

Pour mémoire, cette salle est :

- mise à disposition des enseignants pour l'enseignement sportif et culturel
 - 8 demi-journées par semaine
- mise à disposition des commissions extra-municipales pour la mise en œuvre d'animations spécifiques
 - actuellement un créneau pour l'atelier informatique
- mise à disposition des associations Loi 1901 pour leurs activités (cours de gymnastique, de danse, de rock ...) et leurs réunions de travail
 - 4 créneaux permanents chaque semaine

Les associations peuvent aussi en disposer pour :

- une manifestation sans recette et leur réunion : prêt gratuit
- une manifestation avec recettes : tarif 31 € inchangé depuis 2004

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir ces conditions.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu la délibération du 4/04/2008 fixant une redevance pour les associations qui organisent sur le domaine public une manifestation qui génère des recettes,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer cette redevance à 90 € pour l'année 2010.

CONCESSION CIMETIERE

Vu la délibération du 23/01/2009 fixant les tarifs de concession du cimetière à :

- Concession trentenaire 230 €
- Concession cinquantenaire 350 €

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs de concessions pour l'année 2010 comme suit :

- Concession trentenaire 265 €
- Concession cinquantenaire 360 €

Il est rappelé que la procédure obligatoire de reprise des concessions abandonnées est en cours depuis 3 ans, que son coût est élevé (500 € par concession) et qu'elle est entièrement à la charge de la collectivité (5 000 € par an sur 8 ans).

CONCESSION COLUMBARIUM

Vu la délibération du 23/01/2009 fixant les tarifs de concession à :

- 15 ans 450 €
- 30 ans 750 €

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs de concessions pour l'année 2010 comme suit :

- 15 ans 460 €
- 30 ans 765 €

LOCATION TABLES & BANCS

Vu la délibération du 29/06/2007 fixant les tarifs de location des tables et bancs de la commune,

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs 2010 comme suit :

- banc 2.00 €
- table 4.00 €
- caution 70.00 €

REDEVANCES MUNICIPALES SERVICE DES EAUX

PRIX DE L'EAU

Vu la délibération du 27 février 2009 fixant le prix 2010 du m³ d'eau à 1.40 € HT, Compte-tenu des charges de l'emprunt contracté pour le financement des travaux de mise aux normes des branchements au réseau d'eau des propriétés du Domaine Defontaine , Considérant la charge financière que vont représenter d'ici fin 2013 les travaux de suppression des branchements au plomb (respect de la directive européenne de 1998) ainsi que les travaux de rénovation de certains linéaires du réseau d'eau potable (rue du Colonel Fabien par exemple),

Le Conseil décide de fixer le prix de l'eau à 1.44 /m³ HT

L'incidence sur une facture d'eau de 150 m³ sera de 6.00 € HT

Pour mémoire, ce prix de l'eau sera appliqué lors de la facturation 2011 pour les consommations entre le 1^{er} mars 2010 et le 28 février 2011.

LOCATION COMPTEUR D'EAU

Vu la délibération du 27 février 2009 fixant la redevance de location d'un compteur à 12.00 € pour l'année 2009,

Le Conseil décide de fixer la redevance de location d'un compteur à 12.50 € pour 2010.

TAXE DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU

Vu la délibération du 27 février 2009 fixant la taxe de branchement au réseau d'eau potable à 440 € pour l'année 2009,

Le Conseil décide de fixer la taxe de branchement à 450 € pour 2010.

CENTRE DE LOISIRS

Les familles ont été informées à la rentrée du 4 janvier 2010 de l'ouverture du centre de loisirs durant les vacances scolaires d'hiver, ouverture néanmoins soumise à la condition d'un effectif minimal moyen de 13 enfants par jour.

A ce jour, il est constaté :

- Un effectif moyen de 14 enfants par jour durant la 1^{ère} semaine
- Un effectif de 5 durant la 2^{ème} semaine

Monsieur le Maire informe les élus de sa décision d'ouverture du centre durant la 1^{ère} semaine c'est-à-dire du lundi 22 au vendredi 26 février 2010.

La direction sera assurée par Julien IZARD, directeur en avril et en septembre 2009.

Sur proposition de Madame KERSCAVEN et après discussion, les modalités et conditions d'ouverture durant les vacances de printemps sont fixées comme suit :

- Lundi 8 mars : information d'ouverture
 - o distribution aux familles achéroises
 - o envoi aux familles extérieures
 - o publicité dans le canton
- Vendredi 19 mars : date limite de retour du planning d'inscription de chaque famille
 - o Inscription en priorité des enfants achérois
 - o Inscription selon les places disponibles des enfants extérieurs
 - o Décision d'ouverture si l'effectif est égal ou supérieur à 13 enfants par jour en moyenne
- Samedi 20 mars :
 - o information de toutes les familles
 - o réouverture des inscriptions selon les places disponibles (respect des ratios d'encadrement : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans – 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans)

Par ailleurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme les tarifs suivants :
 - o enfants achérois
 - 1^{er} enfant 18 €/jour
 - à partir du 2^{ème} enfant 15 €/jour
 - o enfants non achérois scolarisés à l'école d'Achères la Forêt
 - 1^{er} enfant 21 €/jour
 - à partir du 2^{ème} enfant 18 €/jour
- vote un tarif unique pour les enfants non achérois 25 €/jour

FINANCES

SUBVENTION CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que chaque année une subvention est versée à la Caisse des Ecoles qui gère la cantine, la garderie et le centre de loisirs. Cette subvention sera votée fin mars.

Pour pallier les problèmes de trésorerie du 1^{er} trimestre, il propose d'accorder comme tous les ans une avance sur subvention de 8 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement de cet acompte de subvention.

FETE DE LA SAINT JEAN

Cette fête est programmée le samedi 19 juin 2010.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de mettre en place un groupe de travail chargé de retenir la société qui tirera le feu d'artifice : Madame LE MER et Messieurs CHANTEMARGUE, FAYOLLE et HOURMANT. Les exigences devront être la synchronisation musique/tir des fusées et une belle composition de tableaux avec montée en puissance.
- de prendre en charge la buvette. Elus responsables : Mesdames LEDY, PIEL et Messieurs CHANTEMARGUE, LE CORRE
- de confier toute la restauration aux associations locales en veillant à un maximum de diversité
- de maintenir la tombola et le panier garni sous l'égide de la municipalité. Elus responsables : Mesdames LE MER, LEDY, PIEL.

En ce qui concerne les animations, Monsieur CHANTEMARGUE est le coordinateur municipal.

Une réunion est programmée le lundi 1^{er} février à 20h30 avec tous les élus, les responsables d'associations et les membres de la commission extra-municipale « manifestations ».

INFORMATIONS DIVERSES

REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE DU MARCHAIS

Une première réunion de travail a eu lieu le 21 janvier avec Monsieur VERET directeur de TEST INGENIERIE : les travaux nécessiteront peut être l'abattage de certains arbres (système racinaire autour de la buse). Ce problème sera étudié avec le P.N.R.G.F.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le bureau TEST INGENIERIE est consulté pour constitution du dossier qui sera soumis à l'enquête publique.

TRAVAUX ECOLE

Suite aux intempéries hivernales, il a été constaté des infiltrations d'eau sous la toiture terrasse de la 5^{ème} classe. Monsieur GUILLEMET a fait ce jour un état des lieux avec la société SABATE : l'étanchéité de la toiture terrasse de cette construction qui a 20 ans est totalement à refaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que la société SABATE soit la seule société consultée dans la mesure où elle s'engage à chiffrer les travaux aux mêmes prix unitaires que ceux de la mairie.

Il est précisé que seuls les travaux de réfection du plafond de la classe peuvent être pris en charge par les assurances.

ENVIRONNEMENT

Le 20 janvier, Madame PIEL et Monsieur le Maire ont reçu le P.N.R.G.F. et le Conseil Général pour l'étude de suivi écologique sur la Platière de Meun. En 2008, un bureau d'études a réalisé un inventaire écologique afin de réactualiser l'étude préalable de l'arrêté préfectoral de protection du biotope sur le site des Vaublas. Suite à cette étude et afin

d'évaluer l'impact des actions de gestion, il est nécessaire de mettre en place un programme de suivis écologiques concernant différents groupes d'espèces présents sur le site. Les procédures du protocole d'étude ont été présentées. Le Muséum National d'Histoire Naturelle est impliqué compte-tenu de la richesse exceptionnelle du site. Si cette richesse peut être portée à la connaissance des Achérois via des conférences, des expositions dans l'organisation desquelles le Parc serait prêt à s'investir, il faut rester prudent en matière de communication compte-tenu de la fragilité écologique des lieux.

BULLETIN MUNICIPAL

La dernière édition a été distribuée à la population le 15 janvier comme prévu. Monsieur le Maire adresse ses compliments aux membres de la commission pour la qualité tant sur le fond que sur la forme de ce bulletin. Par ailleurs, si la date de diffusion a pu être respectée, c'est grâce à la grande disponibilité de la société DUPLI CONCEPT chargée de l'impression. Des remerciements lui ont été adressés pour cela.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réalisation de travaux d'aménagement de l'accotement à la hauteur du 72 de la rue du Docteur Battesti pour des raisons de sécurité. Il n'est effectivement plus possible d'accepter un stationnement anarchique dans ce secteur : les véhicules doivent être garés sur l'emprise créée en 2009 et au maximum à l'intérieur des propriétés. La commission « Embellissement » est maintenant chargée de végétaliser cet accotement. Il a été convenu que l'entretien et le renouvellement des plantations seront assurés par la société ASA.

CYGNES

Les élus sont informés de la mort d'un cygne consécutive aux morsures d'un chien et à la suite de l'envol du 2^{ème} cygne. A priori, l'association des amis des animaux du Marchais ne souhaite pas réintroduire un couple de cygnes sur le plan d'eau du Marchais compte-tenu des nombreux problèmes inhérents à leur présence.

Il est rappelé que la présence des cygnes a souvent été remise en question car, selon les spécialistes, ils seraient responsables de l'affaissement des berges et de la disparition d'espèces animales et végétales du fait du brassage de l'eau.

BOUCLE EQUESTRE

Monsieur BONNION a transmis au bureau d'étude mandaté par le P.N.R.G.F. le souhait de tracé émis par la commune (sur les voies rurales pour des questions de sécurité + passage devant l'épicerie). Le bureau d'études se déplacera sur le terrain avant validation.

RESTAURATION SCOLAIRE

Madame LOISEAU-BEUZEVILLE dit que la qualité des repas servis aux enfants est parfois moyenne. Il lui est précisé que la Caisse des Ecoles qui gère le restaurant scolaire en a conscience et qu'elle a décidé lors de sa réunion de fin 2009 de faire un point après 3 mois de « notation » par le personnel qui y mange.

DENEIGEMENT

Monsieur MARTIN est remercié de sa disponibilité pour les opérations de déneigement de décembre et janvier derniers.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur GUILLEMET informe du recensement prochain des « points sombres » dans le village et du chiffrage des travaux pour améliorer la situation.

TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur MARTIN signale que les chauffeurs des cars ne respectent pas le stationnement de sécurité à l'arrêt de Meun. Un courrier sera fait au syndicat et au transporteur.

RISQUES PROFESSIONNELS

Madame PIEL a pris en charge la rédaction du document unique qui évalue les risques professionnels des agents communaux et qui préconise les moyens mis en œuvre pour pallier les problèmes.

PLANNING REUNIONS & MANIFESTATIONS

JANVIER	Samedi 30	15h00	Goûter des anciens
FEVRIER	Lundi 1 ^{er}	20h30	Commission St Jean
	Mercredi 3	18h00	Commission Embellissement
	Vendredi 5	20h30	Commission des finances
	Vendredi 19	20h30	Conseil Municipal
MARS	Vendredi 12	20h30	Commission des finances
	Dimanche 14		Elections régionales
	Vendredi 19	20h30	Commission des finances
	Dimanche 21		Elections régionales
	Vendredi 26	20h30	Conseil Municipal
	Samedi 27	9h30	C.C.A.S
	Samedi 27	10h30	Caisse des Ecoles
MAI	Du 1 ^{er} au 9		Salon de printemps
	Vendredi 21	20h30	Conseil Municipal
	Dimanche 23	12h30	Banquet des Anciens
JUIN	Samedi 19		Fête de la Saint Jean
	Vendredi 25	20h30	Conseil Municipal

La séance est levée à 23h30